

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>**Séance du Conseil Municipal
du vendredi 8 octobre 2021 à 20h**

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine, Mme KUNTZ Armelle, Mme DURAND Marie-Michelle.

Excusé : BRASQUER Pierrick qui donne procuration à Mme KUNTZ Armelle ----- Absent : -----

Ordre du jour :

1. Démission de l'adjointe, Mme Armelle Kuntz
Fixation du nombre de postes d'adjoints
2. Antenne téléphone : défrichage du site
3. Chasse : nouvel adjudicataire associé.
4. Rapports 2020 de la Comcom Sundgau: déchets ménagers – eau potable – assainissement (ci-joints)
5. Divers : repas de Noël – matinée citoyenne des élus – jumelage Losse 2022

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Démission de l'adjointe, Mme Armelle Kuntz

Le maire énonce le courrier du 17 septembre 2021 du préfet du Haut-Rhin qui accepte la démission de Mme KUNTZ Armelle de son poste de 3^{ème} adjointe tout en restant conseillère municipale.

Mme Kuntz Armelle explique les raisons de sa démission et le maire et les adjoints exposent leurs points de vue.

Mme Kuntz remercie les conseillers pour leur soutien mais regrette le manque de réactions depuis le dernier conseil. Le mode de fonctionnement des réunions de maire/adjoints ne correspond pas à sa manière d'envisager le travail d'équipe. Le CM regrette que le climat se soit envenimé à ce point et ressent un malaise. Il s'interroge sur la dynamique à retrouver dans le domaine de la communication. Aucun conseiller n'est prêt à s'engager en temps que 3^{ème} adjoint.

Fixation du nombre de postes d'adjoints :

Ensuite le maire invite le Conseil à procéder à la fixation du nombre d'adjoints entre 2 ou 3 ou blanc

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11	non valable : 0
	Exprimés : 11
	Majorité absolue : 6

Ont obtenu : 2 adjoints : 9 voix

3 adjoints : 2 voix

Les conseillers s'accordent donc à définir le nombre d'adjoints à deux à la majorité absolue (9 voix)

Ainsi les 2 adjoints M. RENGGLI Gérard et Mme STAECHELIN Nathalie restent en place.

3. Antenne téléphone : défrichage du site

Monsieur le Maire présente à nouveau au Conseil Municipal le projet d'implanter en forêt communale une antenne de téléphonie mobile Orange

Cette opération a pour objet de renforcer la couverture téléphonique mobile dans le secteur Oltingue, Linsdorf, Bettlach, Fislis.

Le Code Forestier prévoit que cette implantation est soumise à autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à défricher par parc. cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
FISLIS	Eichwald	A	710	21	00	00	00	00	50
TOTAL							00	00	50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel qu'il est présenté ;
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, l'autorisation de défricher partiellement la parcelle cadastrale définie ci-dessus d'une contenance totale de 21 ha, classée en zone naturelle ;
La localisation et la superficie exactes des parties à défricher feront l'objet ultérieurement d'un relevé et d'une matérialisation sur le terrain.
- **Charge** l'Office National des Forêts de déposer le dossier auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté d'autorisation de défrichement, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

4. Chasse : nouvel adjudicataire associé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la demande datant du 26/09/21 de M. Willer Dominique, locataire du lot unique de la chasse communale, sollicitant l'inscription d'un nouveau permissionnaire : M. BRITSCHU Léo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité des membres présents un avis favorable à l'inscription du nouveau permissionnaire de la chasse communale de Fislis, en la personne de Monsieur BRITSCHU Léo né le 20 avril 1998 à Altkirch demeurant 5A rue d'Altkirch 68130 Berentzwiller.

Le maire rappelle les dates des battues 2021/2022 qui sont affichées en mairie et seront publiées sur la prochaine circulaire municipale.

5. Rapport annuel de la Communauté des Communes Sundgau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020, de l'assainissement 2020 et de la collecte et l'élimination des déchets 2020

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement et de la collecte et l'élimination des déchets 2020.

6. Divers :

repas de Noël Face aux mesures sanitaires en vigueur en raison du Covid, le CM se propose de ne pas organiser un repas pour le 3^{ème} âge mais de réaliser un cadeau distribué le samedi 4 décembre 2021 Le groupe de confection se compose de Armelle Kuntz, Caroline Iffenecker et Christine Linder et Régine Mona.

matinée citoyenne des élus : Le maire propose au CM de réaliser ensemble une matinée de travail du CM dans le cimetière ou la grange communale le matin du jeudi 11 novembre

Jumelage Losse 2022 : Le village de Losse jumelé avec Fislis depuis 40 ans propose à l'association des amis des Landes de participer au marché de nuit du 1^{er} week-end du mois d'août 2022 à Losse en tenant un stand de spécialités alsaciennes. A suivre.

PLUi : Le maire explique que la comcom Sundgau chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a la possibilité de faire des PLUi sur 4 secteurs afin de tenir compte des documents déjà existants et des différentes conditions locales. Plusieurs scénarios sont envisagés. Dans tous les cas, Fislis ferait partie du secteur sud qui regroupe les communes classées en zone montagne + Linsdorf et Bettlach.

Registres des délibérations du Conseil Municipal : le maire présente aux conseillers l'état des reliures des registres du CM de 1929 à 2020.

Le maire clôt la séance à 23h30. Le prochain CM se déroulera le vendredi 5 novembre 2021.